



2022/2150(INI)

10.2.2023

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur le Semestre européen pour la coordination des politiques
économiques 2023
(2022/2150(INI))

Rapporteur pour avis (*): Petri Sarvamaa

(*) Commission associée – article 57 du règlement intérieur

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne le caractère exceptionnellement incertain des perspectives économiques et sociales de l'Union, qui découle des effets durables de la pandémie de COVID-19, notamment sur la santé et l'éducation, des conséquences de la guerre criminelle, illégale et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine, de l'inflation et de la crise de l'énergie et du coût de la vie; souligne le rôle de NextGenerationEU dans la riposte rapide, coordonnée et unie opposée en matière de politique économique à la crise de la COVID-19 ainsi que sa contribution à une reprise rapide et équitable, le PIB réel ayant augmenté de 5,4 % en 2021; se félicite de la solidité du marché du travail de l'Union; souligne l'effet stabilisateur des programmes de travail nationaux soutenus par l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE), en particulier pour atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie, préserver le capital humain dans les entreprises et faciliter la montée en puissance des activités des entreprises; demande que soit rapidement mis en place un instrument spécial permanent au-delà des plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP) afin d'accroître la capacité du budget de l'Union à réagir rapidement aux crises en cours et à venir et à leurs effets sociaux et économiques, ainsi qu'à financer les nouvelles priorités stratégiques de l'Union; engage la Commission à veiller à ce que cet instrument commun puisse être activé efficacement et rapidement en fonction des besoins; attend de la Commission qu'elle encourage la méthode communautaire dans ses propositions futures et rappelle que tout instrument nouveau devrait être soumis au contrôle de l'autorité budgétaire; se félicite de l'intention de la Commission de proposer un Fonds européen de souveraineté dans le cadre de la révision à mi-parcours du CFP en vue de garantir l'autonomie stratégique de l'Union et de réduire la dépendance à l'égard des pays tiers dans les secteurs clés; attend de la Commission qu'elle propose ce fonds dans le cadre de la procédure législative ordinaire et qu'elle l'intègre pleinement au CFP, assurant ainsi un contrôle parlementaire complet, les plafonds du CFP étant ajustés pour inclure ce nouveau fonds;
2. se félicite que la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) contribue à atténuer l'incertitude des perspectives économiques et sociales de l'Union et à favoriser une transition juste, la numérisation et, plus généralement, la compétitivité d'une Union durable et résiliente conciliant croissance durable et objectifs sociaux et climatiques; demande la mise en œuvre rapide de la modification du règlement FRR par REPowerEU et, notamment, d'accélérer les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique afin de réduire au plus vite la dépendance à l'égard des combustibles fossiles; souligne qu'afin de mener à bien la mise en œuvre des plans nationaux pour la reprise et la résilience, il est important de définir des étapes et des objectifs sur mesure, en portant une attention particulière au respect de l'état de droit et au régime général de conditionnalité, qui doivent être contrôlés de manière transparente et approfondie et ne permettre aucun retour en arrière sur les objectifs atteints; souligne l'importance du respect de l'état de droit et du régime général de

conditionnalité, la protection du budget de l'Union étant une condition fondamentale pour obtenir un financement; réaffirme la nécessité pour les États membres de mettre en place les mécanismes de contrôle, d'audit et de mise en œuvre nécessaires pour garantir le respect de l'état de droit et protéger les intérêts financiers de l'Union, et notamment pour prévenir la fraude, la corruption et les conflits d'intérêts et assurer la transparence;

3. constate que l'économie de l'Union présente un risque de stagflation en 2023, la croissance réelle du PIB ne devant atteindre que 0,3 % en 2023 avec un taux d'inflation estimé à 7 %; souligne que la faiblesse des perspectives économiques de l'Union affaiblit sa compétitivité internationale; souligne qu'il importe de poursuivre une politique d'investissements importants, ciblés et bien coordonnés aux niveaux national et européen afin d'atténuer les conséquences économiques et sociales, et donc politiques également, et de renforcer la durabilité compétitive de l'Union; souligne que la réussite de la FRR est due en grande partie à la mobilisation d'un soutien financier en faveur des réformes et des investissements entrepris par les États membres; invite la Commission et les États membres à faire de la mise en œuvre de la FRR un élément central du cycle 2023 du Semestre européen afin de tirer pleinement parti du Fonds pour soutenir et donner plus de visibilité à des réformes vastes et ambitieuses et des investissements contribuant aux objectifs de développement durable dans des domaines tels que le système judiciaire, les transitions écologique et numérique, l'économie et l'environnement des entreprises, la numérisation, la santé, l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, la culture, l'emploi et l'aide sociale; estime que les réformes futures du Semestre européen doivent tirer les leçons de NextGenerationEU, de la FRR et de l'instrument SURE (instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence), notamment en ce qui concerne des processus plus transparents et plus démocratiques ainsi que la coordination des politiques et des approches collaboratives de l'élaboration des priorités communes;
4. estime qu'une révision du pacte de stabilité et de croissance est nécessaire pour promouvoir une économie juste, durable et tournée vers l'avenir; invite la Commission et les États membres à réformer de toute urgence le cadre de gouvernance économique de l'Union, bien avant la désactivation de la clause dérogatoire générale, afin de promouvoir efficacement une croissance équitable, inclusive et durable, de renforcer la responsabilité démocratique et d'éviter une nouvelle crise de la dette; prend acte des orientations de la Commission sur la simplification du cadre de gouvernance économique de l'Union, les trajectoires budgétaires différentes en fonction des États membres, le recours à une analyse plus globale de la soutenabilité de la dette et les clauses dérogatoires générales; invite la Commission et les États membres à traiter, dans la révision du cadre, les contributions au budget de l'Union fondées sur le revenu national brut de la même manière que les engagements nationaux en matière d'investissements étant donné que le budget de l'Union soutient des investissements stratégiques, ciblés et favorables à la croissance et comporte un risque de pression inflationniste plus faible que les programmes nationaux de relance budgétaire; souligne que le Parlement devrait participer pleinement à la réforme du cadre de gouvernance économique ainsi qu'à la conduite future de la gouvernance économique au sein de l'Union, notamment à l'établissement et à la gestion des instruments budgétaires;
5. s'inquiète des retombées économiques et sociales des crises susmentionnées sur l'Union et sur les budgets nationaux; souligne le fait que la réaction à la crise ait incité les

États membres à adopter les nombreuses mesures économiques et sociales nécessaires; souligne l'incidence à long terme de ces mesures sur la durabilité économique, et estime qu'il devrait être possible de revenir à une approche budgétaire viable à long terme; insiste sur le rôle clé que les budgets nationaux devront jouer dans le financement de la transition écologique et sur l'importance d'empêcher l'épuisement des ressources fiscales; rappelle que les États membres ont adopté des positions très divergentes en ce qui concerne la marge de manœuvre budgétaire dont ils disposent; fait observer que cette situation risque d'accentuer les divergences entre les États membres et d'entraîner des distorsions sur le marché unique à mesure que la crise se poursuit; souligne que le recours au budget de l'Union atténue ce risque; invite, à cet égard, tous les acteurs à utiliser efficacement le budget de l'Union et sa marge de manœuvre, notamment en utilisant toutes les ressources disponibles de la FRR et, plus généralement, en tirant les enseignements de cette facilité, de son incidence positive sur l'économie européenne, et de son potentiel pour faire en sorte que tous les États membres disposent de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour permettre, dans le respect des règles budgétaires, des investissements publics stratégiques suffisamment élevés, notamment pour accélérer la transition juste, tout en préservant une concurrence équitable;

6. rappelle que le déploiement rapide et en temps opportun de l'incitant budgétaire de NextGenerationEU est tributaire de l'émission d'obligations; salue le fait que la Commission soit parvenue à émettre sans interruption un total de 170,8 milliards d'EUR de financement à long terme depuis le début du programme malgré les conditions de plus en plus difficiles qui règnent sur les marchés; souligne qu'en faisant de l'Union l'un des principaux émetteurs d'obligations en Europe, l'instrument NextGenerationEU peut contribuer à limiter la volatilité actuelle du marché des capitaux de l'Union; souligne que le financement de l'instrument d'assistance macrofinancière+en faveur de l'Ukraine renforcera encore ce rôle; s'inquiète toutefois des conséquences potentielles de l'augmentation des obligations de remboursement de l'Union si elles ne sont pas gérées comme il se doit; estime qu'il est essentiel de mettre en place de nouvelles ressources propres pour le remboursement de la dette afin de préserver non seulement l'intégrité des politiques de l'Union et de son budget, mais aussi la pleine capacité d'emprunt de l'Union; souligne que la sauvegarde de l'intégrité du budget, des politiques et de la capacité financière de l'Union, ainsi que le maintien de la confiance des investisseurs dans l'Union en tant qu'émetteur quasi-souverain exigent des modalités de remboursement de la dette parfaitement définies; invite par conséquent les États membres à accélérer les négociations sur la proposition de décision de ressources propres fondées sur le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et le pilier I de cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices sur l'imposition minimale des multinationales; demande à la Commission et au Conseil de respecter pleinement le calendrier de mise en place des nouvelles ressources propres figurant dans la feuille de route juridiquement contraignante, comme convenu dans l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière; invite la Commission à présenter une proposition de deuxième panier de nouvelles ressources propres au plus tard au troisième trimestre 2023 afin que la dette de l'instrument NextGenerationEU puisse être refinancée sans nuire aux futurs programmes.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

| | |
|---|--|
| Date de l'adoption | 9.2.2023 |
| Résultat du vote final | +: 28 -: 2 0: 4 |
| Membres présents au moment du vote final | Rasmus Andresen, Pietro Bartolo, Olivier Chastel, Andor Deli, Pascal Durand, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazabal Rubial, Matteo Gazzini, Alexandra Geese, Vlad Gheorghe, Valentino Grant, Francisco Guerreiro, Valérie Hayer, Niclas Herbst, Hervé Juvin, Moritz Körner, Pierre Larrourou, Camilla Laureti, Janusz Lewandowski, Margarida Marques, Siegfried Mureşan, Dimitrios Papadimoulis, Bogdan Rzońca, Nils Ušakovs, Rainer Wieland |
| Suppléants présents au moment du vote final | Anna-Michelle Asimakopoulou, Jonás Fernández, Fabienne Keller, Eva Maria Poptcheva, Monika Vana |
| Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final | Asim Ademov, Alexander Bernhuber, Alicia Homs Ginel, Ivan Štefanec |

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

| 28 | + |
|-----------|---|
| PPE | Asim Ademov, Anna-Michelle Asimakopoulou, Alexander Bernhuber, José Manuel Fernandes, Niclas Herbst, Janusz Lewandowski, Siegfried Mureşan, Ivan Štefanec, Rainer Wieland |
| Renew | Olivier Chastel, Vlad Gheorghe, Valérie Hayer, Fabienne Keller, Eva Maria Poptcheva |
| S&D | Pietro Bartolo, Pascal Durand, Jonás Fernández, Eider Gardiazabal Rubial, Alicia Homs Ginel, Pierre Larrourou, Camilla Laureti, Margarida Marques, Nils Ušakovs |
| The Left | Dimitrios Papadimoulis |
| Verts/ALE | Rasmus Andresen, Alexandra Geese, Francisco Guerreiro, Monika Vana |

| 2 | - |
|----|-------------------------|
| NI | Andor Deli, Hervé Juvin |

| 4 | 0 |
|-------|---------------------------------|
| ECR | Bogdan Rzońca |
| ID | Matteo Gazzini, Valentino Grant |
| Renew | Moritz Körner |

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention